

Procédure d'admission à la MAEPS :
« Maîtrise universitaire
en éducation précoce spécialisée »

Vos interlocuteur et interlocutrice pour la MAEPS

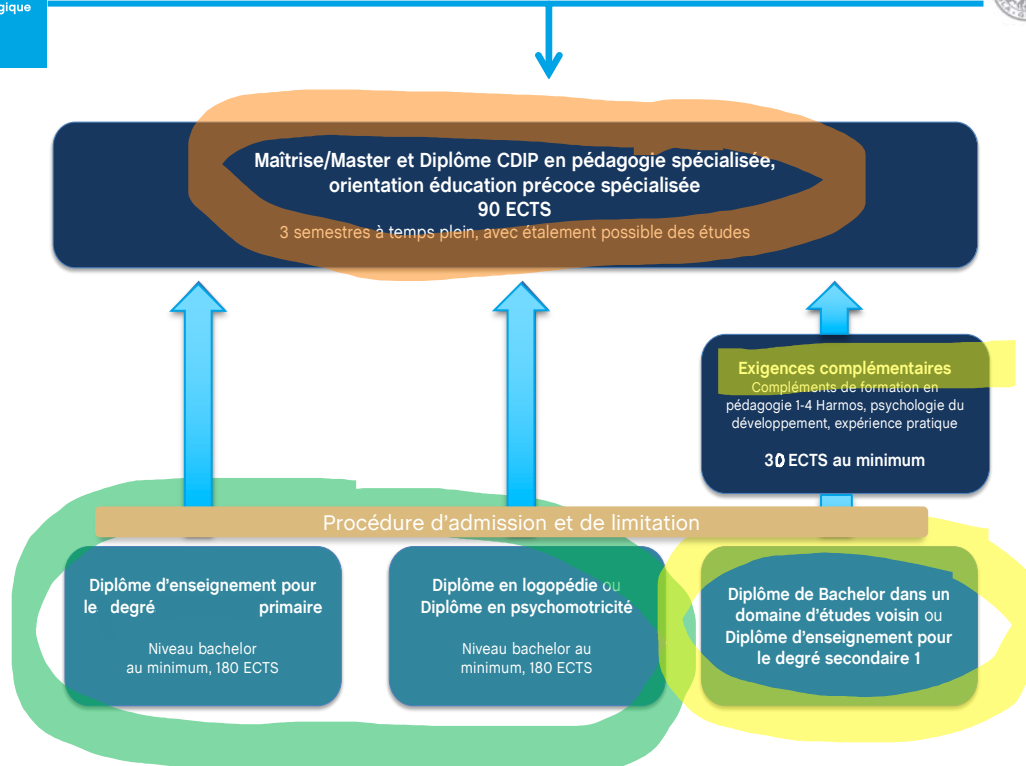
Jean-Marc Böhlen

- Conseiller aux études pour la MAEPS à la HEP Vaud
- Rendez-vous sur demande (bureau C33-424 ou via Zoom)
- Mail : etudiants-ps@hepl.ch

Pascale Pasche-Provini

- Conseillère académique pour la MAEPS à la FPSE (UNIGE)
- Bureau 3126 (Uni Mail, Genève)
- Permanence téléphonique : lundi 14h-16h (022 379 90 11)
- Permanence en présentiel : mercredi 10h-12h
- Mail : pascale.pasche-provini@unige.ch

Admission à la MAEPS



Admission à la MAEPS : titre requis

Pour être **admissible sans prestations complémentaires**, vous devez être au bénéfice d'un...

- diplôme (niveau Bachelor) d'enseignant·e pour les classes ordinaires du degré primaire,
- diplôme en logopédie ou en psychomotricité, au minimum de niveau Bachelor (180 crédits ECTS).

Sont également **admissibles, sous réserve de prestations complémentaires**, les titulaires d'un...

- Bachelor dans un domaine d'études voisin (180 crédits ECTS) : sciences de l'éducation, travail social, pédagogie spécialisée, psychologie et ergothérapie.

Vous êtes porteuse·porteur d'un diplôme d'enseignement primaire qui n'est **pas de niveau Bachelor** (brevet d'une école normale par ex.) ?

- Vous devrez préalablement obtenir le Bachelor en enseignement primaire.

Admission avec un titre étranger

➤ Vous avez effectué votre formation d'enseignant·e **à l'étranger** ?

Vous déposez un dossier de demande de reconnaissance des diplômes d'enseignement étrangers auprès de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

La marche à suivre se trouve sur le site internet de la CDIP, à l'adresse :

<https://www.edk.ch/fr/themes/reconnaissance-des-diplomes/diplomes-etrangeurs>

Si vous êtes en possession d'un diplôme obtenu dans un contexte non francophone et que vous n'avez pas bénéficié d'au moins 5 ans de formation donnée en français, vous devez attester d'un **niveau C2 en français** (cf. Cadre européen commun de référence pour les langues).

Admission à la MAEPS : expérience préalable

En plus du diplôme requis, vous devez :

- faire valoir une **expérience attestée en milieu professionnel** d'au moins 300 heures dans le domaine enfant-famille et/ou enfant-collectivité, auprès d'enfants dont l'âge ne dépasse pas 8 ans.

Nota bene :

Toute autre expérience attestée dans le domaine socio-éducatif ou dans celui de l'enseignement, auprès d'enfants et d'adolescent·e·s (20 ans max.), sera prise en compte dans le cadre de la procédure de sélection (en cas de limitation des admissions).



Maîtrise universitaire dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée (MAEPS)

Date retour : à déposer en ligne au plus tard le 31 mars

FORMULAIRE EXPERIENCES PRATIQUES

Nom : Prénom :

- 1) EXPERIENCE(S) LIEE(S) A LA PROCEDURE D'ADMISSION
Expérience requise de 300h

Lieux (précisément) <i>institutions préscolaires, scolaires, parascolaires, familles</i>	Visée-Mandat <i>Vocation sociale ou pédagogique</i>	Public (âge, spécificités) <i>0-8 ans max.</i>	Durée (nb heures/jours) <i>min. 300h -(45j)</i>	Type-Fonction <i>emploi, bénévolat, remplacements, stages</i>	N° pce justif.

Prise en compte des études et de l'expérience

De quoi s'agit-il ? – De la procédure de validation des acquis de formation formels (VAFF) :

- Si vous estimez qu'un module ou une unité de formation du Plan d'études de la MAEPS est très proche d'un cours-séminaire certifié dans votre cursus antérieur, vous pouvez procéder à une demande de prise en compte de vos études antérieures.
- Si vous êtes au bénéfice d'une expérience de 18 mois au moins à plein temps en éducation précoce spécialisée dans l'un des contextes de stage de la MAEPS (enfant-famille ou enfant-collectivité), vous pouvez également demander une reconnaissance du stage correspondant.
- Ces demandes sont à faire **après votre admission formelle à la MAEPS**, selon les indications fournies par le Service académique (délai indicatif : 25 août).

Échéances à connaître

- Inscription et Admission : de **mi-octobre** au **31 mars** de l'année suivante
- Formulaire d'expérience de la pratique (300 heures) : **31 mars**

- Délai pour l'envoi du diplôme requis à l'admission : **31 juillet**
- Délai pour l'envoi de la certification de niveau C2 en français pour les personnes au bénéfice d'un diplôme non francophone : **31 juillet**

Où trouver des réponses ? Où poser des questions ?

1. En prenant connaissance des informations sur le site de la HEP, portail candidat, formation en éducation, MAEPS : <http://candidat.hepl.ch/cms/accueil/formations-en-education/maitrise-univ-educa-precoce-spe/la-formation-en-un-clin-doeil.html>
2. En écrivant un courriel à : etudiants-ps@hepl.ch
3. En participant à une séance d'information aux candidat-e-s (inscription via le formulaire mentionné sur la page dédiée : <http://candidat.hepl.ch/accueil/admissions/maitrise-univ-educa-precoce-spe/informations-pour-les-candidats.html>)